
Les lycées de jeunes filles. Exercices gymnastiques des petites au Lycée Racine, rue du Rocher. L'entrée du lycée Molière. Cour d'honneur du lycée Molière.

Numéro d'inventaire : 1979.26303.2

Type de document : image imprimée

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1895 (restituée)

Collection : Figaro illustré

Description : gravures de presse en couleurs d'après clichés photographiques gravures insérées dans un texte recto et verso article joint incomplet feuille de journal découpée bords déchirés

Mesures : hauteur : 422 mm ; largeur : 320 mm

Notes : Les bâtiments présentés sont le Lycée Molière et le lycée Racine de Paris, 2 lycées de jeunes filles à Paris. 1- Exercices gymnastiques des petites, au lycée Racine, rue du Rocher. (section des petites du petit lycée) 2- L'entrée du lycée Molière, rue du Ranelagh. 3 -Cour d'honneur du lycée Molière. L'article discute des termes de la loi de Camille Sée de 1880. Il y est fait mention de critiques datant de 1890. Une précision dans le texte permet de déterminer la date. Gravures de presse illustrant un article de Paul Souday paru dans le "Figaro illustré", et consacré à l'organisation des lycées de jeunes filles.

Mots-clés : Bâtiments scolaires : Lycées et collèges d'enseignement général
Éducation physique et sportive

Scènes scolaires dans les lycées et collèges de filles

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : non précisée

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

Commentaire pagination : pages 193 et 194

ill. en coul.

Lieux : Paris, Paris



EXERCICES GYMNASTIQUES DES PETITES, AU LYCÉE RACINE, RUE DU RÔCHER.

Les Lycées de Jeunes Filles

VOULEZ-VOUS avoir un aperçu de ce qu'était la vie des pensionnaires de la plupart des couvents du XVIII^e siècle (1)? Voici le tableau que nous en a laissé Jacqueline Pascal (et notez qu'on y entrant en sortant de nourrice : Madame de Grignan, fille de Madame de Sévigné, fut envoyée à moins de six ans à la Visitation d'Aix; Madame Guyon, aux Ursulines de Montargis à deux ans et demi!). Donc ces enfants, d'après Jacqueline, observaient le silence ou parlaient bas du lever au coucher, ne marchaient jamais qu'entre deux religieuses, l'une devant, l'autre derrière, « de peur que, ralentissant le pas, sous le prétexte d'une incommodité, elles eussent entre elles quelque communication »; passaient d'une méditation à une oraison, d'une oraison à une instruction, n'apprenant en dehors du catéchisme que la lecture, l'écriture et, le dimanche un peu d'arithmétique; avaient les mains toujours occupées pour empêcher l'esprit de s'égarer, mais sans qu'il leur fût permis de s'attacher à leur ouvrage, « qui devait plaire d'autant plus à Dieu qu'elles s'y plairaient moins elles-mêmes »; combattaient toutes les inclinations naturelles, méprisaient les soins d'un corps « destiné à servir de pâture aux vers », ne faisaient rien en un mot que « dans un esprit de pénitence et de mortification ». N'est-ce pas à faire frémir? Et comme on comprend l'opportunité du mot de Madame de Maintenon, disant: « Il faut égayer l'éducation des enfants! » Aujourd'hui, ce sont les idées de Montaigne et de Molière qui ont définitivement prévalu.

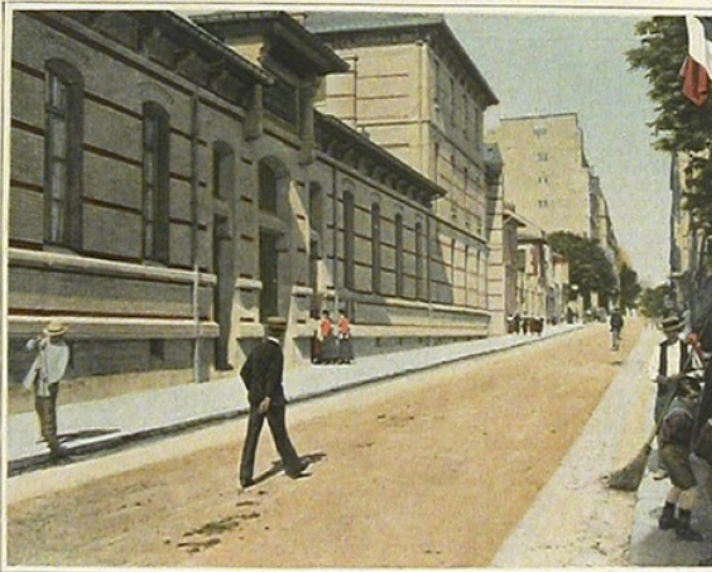
Les lycées sont autrement gais et « ouatés » que ne l'étaient, je ne dis pas les farouches monastères du XVIII^e siècle, mais les couvents et pensionnats où allaient nos mères, et ceux-ci ne passent cependant pas

pour avoir été bien terribles. Je vous administrerai les preuves tout à l'heure, lorsque je vous en décrirai le régime matériel et intellectuel. Mais je dois d'abord, historien consciencieux, conter brièvement pourquoi, comment et par qui furent créés les lycées de jeunes filles.

Ce nom de lycées, contrairement à ce que les sceptiques pourraient imaginer, n'a pas été choisi au hasard ni parce qu'on l'a jugé décoratif ou bien sonnante. Il a une signification précise. Il désigne un établissement d'instruction secondaire, fondé et gouverné par l'Etat.

Le problème des droits et des devoirs de l'Etat a toujours divisé les théoriciens de la sociologie. Pour ce qui concerne l'instruction, nous invoquerons l'autorité considérable de Montesquieu, qui l'a mise au premier rang des devoirs d'un gouvernement démocratique. L'Etat offre donc à tous les citoyens de se charger de leur instruction dans des établissements de divers degrés —

écoles communales, lycées et collèges, facultés, correspondant à des conditions sociales et à des besoins intellectuels différents; mais il leur laisse toute latitude pour préférer la concurrence des maisons tenues par des particuliers. Tel est depuis longtemps le régime reconnu le plus convenable, dans l'état des mœurs et de l'opinion, pour assurer l'éducation des citoyens mâles. Mais pourquoi a-t-on attendu l'année 1880 pour étendre ce système à l'éducation des femmes? La raison profonde de cette différence de traitement est que l'on croyait inutile de donner aux femmes une éducation sérieuse. L'Etat, représentant des



L'ENTRÉE DU LYCÉE MOLIERE, RUE DU RANELAGU.

volontés et des sentiments de la nation, estimait qu'il n'y avait nul inconvénient à laisser aux particuliers le soin d'instruire les femmes, parce qu'elles seraient toujours assez instruites.

Au fond, il faut bien l'avouer, la plupart des Français sont

(1) Cf. Gréard. — *Éducation et Instruction*.

